



It was signed in Register:

et ont signé au Registre :

Colliez Bourg de Paris Baudot
Duclos Henry Pallas Jules Référances
Fayolle Lignac Jaffrelot Pichot
Guerre Dreyfus H. Barbe M. Portier
Lafontaine M. Deau Stephen Law
Cap. Dupont

Séance extraordinaire du Conseil Municipal du
26 juin 1953

L'an mil neuf cent cinquante trois, le vingt six juin à
20 h. 30, le conseil Municipal de la Ville de Roze les Bentes
s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous
la présidence de Monsieur Bénezet, Maire, suivant convocation
faite le 22 juin et rebâti conformément à la loi.

Ordre du jour:

(Question unique)

- Construction d'une nouvelle classe à l'école des Filles de Ragon
Etaient présents : Mme et M^e. Désiré, Mme, Cassard-Raoul,
Merrand Emile, Gentron Clair, adjoints.

Menn et H. H. Dean, Portus, Barbo, Dupont, Babin, Frotin,
Guillard, Hemon, Birion Henni, Alire, Reder, Marchais J. Bé,
Boutin, Heassien, Ternanac'h, Vignais, Tatton, Pariche,
Quirion.

Absents excusés (mais ayant donné procuration pour voter en leur nom) : H. H. Lassard Jr., Docteur Ballot.

absents non excusés : M. M. Glajean, Blanche.

Le Meuse ouvre la séance et M. Biron Henri est, à l'unanimité, désigné comme Secrétaire de Séance.

M. Jean Hall, Secrétaire général de la Mairie, donne lecture du dernier procès verbal qui est adopté après observation faite par M. Frétin au nom du S. C. P.

M. Bégin demande à ce qu'il soit fait mention de



refus du Maire quant à la discussion du ~~vœu ayant trait~~
à la libération des époux Rosenberg.

M. le Maire répond tout d'abord que conformément à la loi, aucun vœu politique ne peut être soumis ni discuté par le Conseil et, c'est pour cela qu'il croit devoir ne pas faire mentionner au procès verbal cette interpellation.

M. Boutin Arthur, M. Olive Clément et M. Brion estiment que le procès verbal devrait refléter toute discussion et même mentionner le refus de discussion, de vœu ou de proposition quelconques.

Après discussion, et à la demande réitérée de M. Pétin, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'inscription au procès verbal de la rectification suivante :

"à la séance du Conseil Municipal du 6 juin 1883,
M. Guillard a déposé, au vœu de délibération, un vœu
demandant que vie suive soit accordée aux époux Rosen-
berg, et ce vœu a été déclaré irrecevable par le Maire".

Tout le procès verbal de la dernière séance est ensuite adopté à l'unanimité.

M. Bénézet rappelle que cette réunion extraordinaire a lieu à la demande de 12 conseillers, demande faite conformément à l'article 47 de la loi du 5 avril 1884 et ayant pour seule question à l'ordre du jour :

"Construction d'une nouvelle classe à l'école des Filles de Ragon".

Aussi, le Maire invite M. M. les conseillers ayant provoqué la réunion extraordinaire de s'expliquer.

M. Vignais Jean explique pourquoi il a signé la demande de réunion extraordinaire et pourquoi il voit maintenant l'utilité et l'urgence de la création d'une classe supplémentaire à Ragon.

M. Vignais rappelle que primitivement, il n'était pas favorable aux classes préfabriquées, mais après avoir vu M. l'Inspecteur d'Academie et après s'être rendu compte de l'effectif actuel et de celui probable à la rentrée d'octobre, il estime qu'une classe pour l'école des Filles de Ragon est maintenant indispensable.

Comme la nouvelle instruction de M. le Ministre de l'Instruction Nationale permet de construire rapidement des



classes pré-fabriquées dont la dépense jusqu'à concurrence de 8% est prise en charge du Budget de l'Etat et que le reste de la dépense peut être pris sur les crédits dont dispose le dépar-tement au titre de la loi Darange, il existe maintenant une occasion unique pour décider cette création de classes.

M. Guillard déclare que son groupe est d'accord avec les explications de M. Vignais. D'ailleurs, les trois groupes ayant signé la demande de réunion du Conseil s'étaient mis d'accord pour désigner M. Vignais comme rapporteur.

M. Pennanec'h regrette que la convocation du conseil n'ait porté :

"Convocation faite à la demande d'une douzaine de conseillers".

M. Brion dit également qu'il aurait mieux valu poser sur la convocation :

"Demande signée par 12 conseillers Municipaux".

Le point de détail réglé, on revient à l'ordre du jour. Premièrement tour à tour la parole et toujours en faveur du projet : M. Arthur Boutin, M. Frétin, M. Parache.

Ensuite M. le Maire résume la question.

Il a été à Rennes le 26 mai dernier où il a vu M. le Ministre de l'Education Nationale en présence d'In-specteurs d'académie et d'autres Maires. Le Ministre a fait part du projet de construction extrêmement rapide de classes préfabriquées. Ces classes seraient édifiées pour la rentrée d'Octobre 1953, le financement étant prévu tel que l'a expliqué M. Vignais.

Toutefois, M. Bénézet, Maire, ainsi que d'autres Maires et diverses personnalités présentes à Rennes ont émis des doutes sur la résistance de ces classes préfabriquées.

De plus, le Maire de Ploëz a insisté surtout auprès du Ministre pour que le groupe scolaire de l'Autho Imer soit pris en considération ce qui permettrait de recevoir le trop plein des écoles de Font-Rousseau et de Ragon.

Par la suite, et à la demande pressante de M. David, Directeur de l'école de Ragon, le Maire accompagné de ses Adjoints s'est rendu à Ragon où il a effectivement constaté une forte augmentation des effectifs. C'est alors,

et en accord avec ses adjoints, qu'il a demandé à M. l'Inspecteur d'Académie de prévoir pour Rœz non pas une mais deux classes préfabriquées et destinées au groupe scolaire de Rœz, soit une classe pour les garçons et une pour les filles.

D'autre part, le Maire a bien reçu une délegation de parents des élèves de l'école des Filles de Rœz qui lui ont remis le 22 juin une pétition signée par environ 150 personnes et demandant la construction rapide d'une nouvelle classe à l'école des Filles, ainsi que l'ancien Conseil Municipal en avait voté le principe, à l'unanimité, en Mai dernier.

M. le Maire rappelle toutefois qu'aucun crédit n'est prévu au Budget pour cette dépense. Toutefois et compte tenu des promesses faites par le Républicain quant au financement et, vu l'augmentation effective des enfants, il demande au Conseil de ratifier non pas seulement la demande d'une classe mais la création de deux classes pour le groupe scolaire de Rœz.

M. Caussard Raoul, adjoint, dit que l'on ne peut pas laisser des enfants sans classe et qu'en conséquence, il est pour la création des classes.

M. Boutin Arthur signale que, dans ce cas particulier, il s'agit de crédits réservés par l'état et que c'est une occasion unique pour la commune d'obtenir à bon compte deux nouvelles classes.

M. Barbo explique son scepticisme quant à la facilité de financement prévu par le Républicain et par les dernières lettres circulaires adressées au conseil par les Parents des élèves de l'école des Filles de Rœz. Il est toutefois pour le principe de la demande de deux classes.

M. Frétin regrette que M. le Maire n'ait pas cru devoir donner des détails sur son entretien de Pernes lors de la dernière séance du 6 Juin 1953.

De plus, M. Frétin veut savoir si les parents des élèves de Rœz peuvent maintenant compter fermement sur les classes nécessaires au logement de leurs enfants.

Le Maire répond qu'il faut déplanifier les écoles et que par tous les moyens, les enfants d'âge scolaire



seront reçus dans des locaux scolaires.

Après quelques échanges de vues, il est passé au vote et le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création de deux classes au Groupe Scolaire de Ragon ; (l'une pour les garçons, l'autre pour les filles) classes qui seront terminées pour la mi-Septembre, à la rentrée des classes, et dit qu'elles seront du type préfabriqué selon le modèle et les modalités de financement prévu par la réunion de Rennes du 26 mai 1953, réunion qui a eu lieu en présence de M. le Ministre de l'Education Nationale.

Envoi têtes de chapitre des discussions du Conseil Municipal aux Présidents des Groupes représentés au Conseil.

M. Pennanicac'h voudrait avoir un résumé des affaires traitées au Conseil pour lui permettre ainsi de se rappeler et de suivre les diverses questions débattues.

M. Boutil Arthur rappelle qu'autrefois, pendant qu'il était en exercice, on adressait aux divers groupes un résumé des décisions prises par le Conseil.

M. Tignais rappelle que toutes les délibérations sont inscrites sur un registre spécial et que, conformément à la loi, tout conseiller peut venir en Mairie consulter ledit registre, à sa guise. Aussi, il ne voit pas l'utilité du résumé.

M. le Maire fait savoir que le travail de bureau augmente continuellement et pour limiter ledit travail, l'envoi dudit résumé n'a plus été effectué.

Le Conseil, après en avoir délibéré, demande au Maire, qu'à l'avenir, un extrait de chaque réunion du Conseil (au moins indications des têtes de chapitre des affaires traitées) soit adressé à chaque Président des groupes politiques représentés au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22 heures.

Deuxième délibération datée du 29 juillet 1953 et ayant trait à la construction de 2 classes à Ragon
Le Conseil Municipal,



669

Oui le rapport de Monsieur le Maire,
Sur la délibération du 26 juin 1953 relative à la cons-
truction de deux classes au Groupe Scolaire de Pagon,

1^o adopté le projet définitif de M. Chastagnol, architecte, établi en vue de l'exécution des travaux s'élevant à la somme de trois million neuf cent vingt huit mille francs, honoraires de l'architecte compris.

2° renouvelle sa demande de subvention de l'Etat et décide de couvrir la part de la Commune par un emprunt dont le montant sera fixé dès l'attribution de la subvention et qui sera réalisé auprès de la caisse des Dépôts et Consignations ; s'engage à inscrire au budget communal pendant 30 ans les cotisations nécessaires à l'amortissement de cet emprunt.

3^e Confirme ses engagements antérieurs au sujet de l'entretien de l'immeuble et des dépenses de fonctionnement de l'école.

1^o habilité Monsieur le Maire pour signer les marchés.

It ont signé sur Registre

et ont signé sur le registre :

Guillerme H. Bailey, J. P. Thomas, G. L. Bandy, J. Zoutendyk,
J. G. Thompson, J. F. Foster, J. C. Smith, A. Ross, J. E. Miller,
J. Fararo, J. M. Miller, J. Newell

Séance extraordinaire du Conseil Municipal du 7 Août 1953. —

L'an mil neuf cent cinquante trois, le sept vingt à 20 h 30,
le Conseil Municipal de la Ville de Péré-lès-Nantes s'est
réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, suivant
convocation faite le trois vingt et cela conformément à la
Loi.